N° 302 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mardi 29 Octobre 1907

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 51 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taibout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 057 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Notre Prime Gratuite

Les vingt-cinq mille volumes : *Pour être Femme* distribués gratuitement à nos lecteurs et lectrices ont épuisé l'édition de cet ouvrage. Nous avons vainement essayé d'en rassembler à nouveau quelques milliers d'exemplaires pour contenter ceux de nos amis qui n'avaient pu le recevoir ; il nous a fallu y renoncer.

Mais notre promesse d'offrir gratuitement à tous nos lecteurs un livre d'une valeur de trois francs cinquante n'en subsistait pas moins et nous ne voulions pas nous y dérober.

Aussi, malgré le sacrifice d'argent que nous imposait cette résolution, avons-nous acheté à la librairie Taillandier une collection de romans parmi lesquels nos clients pourront choisir la prime qui leur revient.

Ces livres ont pour titres :

Histoire d'un forçat innocent ;
Deux tendresses, deux détresses ;
Le berceau ;
La Petite amie ;
Les amants d'Yvelles (Georges et Marguerite).

La distribution en commencera dans nos bureaux, 27, rue de Béthune, demain matin mercredi 30 octobre et se continuera jusqu'à samedi soir 2 novembre.

Toute personne qui présentera les trois bons primes insérés, il y a quelques semaines, dans le « *Progrès du Nord* », aura droit gratuitement à un de ces volumes.

Lire plus loin :

— *La séance de la Chambre.*

— *Un discours de M. Viviani sur l'idée de patrie.*

— *A Lille, un jeune Tourquennois est écrasé par le car électrique.*

— *A Roubaix, un quinquagénaire nitriate sa jeune amie.*

AU DEHORS & AU DEDANS

Comme les années précédentes, depuis un temps incalculable, sans aucune amélioration dans sa méthode, la Chambre va commencer le budget lorsqu'elle devrait à peu près l'avoir fini.

Cette session extraordinaire, supplémentaire, qui pourrait ne pas avoir lieu, que le gouvernement ouvre quand il lui plaît et mesure à sa fantaisie, cette session aléatoire, c'est à elle que nous confions le travail obligatoire de l'année, le vrai travail essentiel, inéluctable. On change ainsi totalement le caractère des sessions, ce qui n'est pas sans contribuer à l'altération du régime parlementaire, et l'on discute le budget au pas de course, les chapitres tombant les uns sur les autres, dans la mêlée, comme s'il s'agissait d'une prise d'assaut.

La Chambre devrait avoir pour règle de faire le budget dans sa session organique constitutionnelle la session supplémentaire étant réservée pour le Sénat et pour le vote définitif de la loi de finances. Au contraire on donne la meilleure partie de l'année aux discussions plus ou moins nécessaires, aux interpellations, aux lois de circonstance, aux hors-d'œuvre, et, lorsque vient l'œuvre londamentale, on la bâcle comme on peut, on l'emporte à la baïonnette, avec une furie toute française ! L'année cependant, s'est terminée, et l'on renvoie la suite à l'année prochaine.

Il paraît devenu vain et dérisoire de former encore des vœux pour que la Chambre et le Sénat nous épargnent l'ennui des douzièmes provisoires. C'est le moindre inconvénient du système. M. Clémenceau a invité la Chambre à se hâter et certainement elle a le plus vif et sincère désir de donner au gouvernement son budget en temps normal. Après avoir pris des vacances avec excès, on travaillera avec excès. A la prolongation du chômage, succédera une ardeur de production inextinguible. Séances du matin, séances du soir, séances jusqu'à minuit. Il s'agit de savoir si l'on fait du bon travail dans ces conditions. Ce n'est pas déjà si facile que l'on pense à la majorité des députés, à la plèbe des députés, au suffrage universel des députés de se faire une idée exacte de l'ensemble du budget et de la valeur, de la portée de chacun des chapitres et des votes qui passent dans un tourbillon. Il y a une niaise dirigeante, un comité dirigeant qui possède à peu près pour lui seul toute la lumière budgétaire : c'est la commission du budget, d'ailleurs presque invariable, permanente, immanente, composée de l'élite, à qui on donne toute confiance, et qui en est bien digne, assurément.

Elle sait, elle ; elle peut savoir, elle, commission du budget : les autres députés ne savent pas. Le principe de la publicité existe pour la commission : il n'est, assez souvent, qu'une fiction parlementaire pour la Chambre elle-même. Surtout quand on vote des parties importantes du budget sans avoir reçu encore les rapports, comme l'année dernière, ou si l'on a reçu les rapports le matin, ou si on les reçoit dans la séance même. Comment la foule des représentants du peuple qui n'a pas entendu les ministres, qui n'a pas les éléments d'études dans les mains, pourrait-elle voter en connaissance de cause ? Si l'on se permet de demander des explications dont on sent d'ailleurs l'inanité profonde, on se fera accuser bien facilement d'entraver la discussion, de mettre des bâtons dans les roues du char budgétaire qui file, qui fait du 100 à l'heure ! « Ne perdons pas de temps », dire M. Clémenceau, et avec raison, car ce n'est en effet, que du temps perdu, et M. Caillaux lèvera vers la coupole des bras désespérés !

Ainsi, on vote en un clin d'œil un impôt nouveau ou un emprunt déguisé ; il n'est pas toujours si facile non plus dans ces conditions, de saisir au passage un impôt qui court et un emprunt qui galope. La commission du budget avait pensé, il y a quelques semaines, qu'un modeste supplément d'impôt — sur les pianos, par exemple, ou sur les chapeaux — serait un appoint utile à l'équilibre du budget. M. Caillaux déclare aujourd'hui qu'il peut s'en passer à merveille et que le budget se tiendra très bien sans emprunt ni impôt. Nous nous en réjouissons. Le ministre a montré plus de savoir-faire que la commission. Un ministre optimiste est un bienfait des dieux. Mais nous sommes obligés de remarquer que nous voilà au deuxième budget de cette législature et que nous sommes encore loin de pouvoir réaliser les réformes budgétaires promises au pays.

Quand bien même nos budgets se tiendraient désormais dans un bal équilibre et suffiraient à tous les besoins de l'Etat, sans augmentation de charges, ce serait toujours la continuation d'un système dont nous avons proclamé les vices et les iniquités. Nous ne nous sommes pas engagés à voter le projet Caillaux ni même un projet quelconque d'impôt sur le revenu, dans la forme où on nous les présente : il y a beaucoup d'autres conceptions fiscales par lesquelles on pourrait amender l'ordre de choses existant. Ce que nous avons promis, c'est la justice et l'égalité : « chacun selon ses facultés et ses moyens » ; que celui qui a beaucoup donne beaucoup, que celui qui a peu donne peu ! Le parti républicain ne pourra pas continuer indéfiniment de présenter à la démocratie un système budgétaire qui, depuis vingt-cinq ans, a subi les assauts de la critique rationnelle la mieux fondée en droit et en raison ! Et la majorité actuelle courrait fortune aux élections générales, si elle n'apportait pas les résultats positifs de ses efforts pour appliquer les principes de justice qu'elle a proclamés si haut et qui lui ont valu la confiance du pays.

***

Chaque fois que je lis dans nos journaux, dans les ordres du jour de nos comités, dans nos discours de réunions publiques, que nous « répudions », que nous « désavouons » les doctrines dites « hervéistes », je me demande où nous en sommes. *Eh ! quoi*, pour « désavouer », il faut avoir « avoué » et, pour « répudier », il faut avoir « épousé » ! Le parti républicain aurait-il donc épousé une folie, une dévergondée catin, qu'il se croirait aujourd'hui dans l'obligation d'annoncer son divorce au monde ! Un grand parti, le plus grand des partis historiques, aussi sûr de son patriotisme que le parti républicain, aussi fervent que le parti républicain dans sa religion de la patrie française, aurait pu, semble-t-il, se montrer plus calme, plus maître de ses mouvements et de ses polémiques. Il aurait gagné en autorité dans le pays — en n'est pas assez dire, — il aurait gagné en autorité, en force morale et patriotique, devant l'Europe et devant le monde, s'il avait su exercer une plus ferme maîtrise de soi-même, lorsque les questions de patriotisme sont en jeu.

Pourquoi se montrer si éperdu ? Est-ce qu'il n'est pas sûr de sa conscience ? Est-ce qu'il n'a pas fait ses preuves depuis 1870, depuis 1789 ? N'est-ce pas lui qui a fondé la République impersonnelle, indivisible, et l'unité de la patrie française ? Et que fait donc la France à Casablanca ? Elle est certainement le soldat de l'Europe et de la civilisation. Mais il n'est que juste que la civilisation européenne se charge, au moins, des frais de l'action et, pour le surplus, ôte son chapeau devant qui lui sacrifie son sang pour qu'elle puisse commercer en paix

Hector DEPASSE.

ÉCHO

Il n'y a plus d'enfants

D'un journal belge, sous détachons ce gentil fait divers. Une petite fille de douze ans, *spontanément amoureuse (sic)* d'un jardinier âgé de vingt-sept ans, lui a écrit ce billet en apprenant le mariage du jeune homme : « Je t'adore, je veux que tu sois à moi, sinon, si tu refuses, je me vengerai terriblement ; je te tailladerai le visage. » Nous savions que les petites Marocaines se fiançaient à dix ans ; mais les Belges ? On va bien au pays de Léopold. Nous connaissons déjà l'époque de quatorze ans. Allons-nous avoir l'amoureuse de dix ans, qui lâche le diabolo pour saisir le bol de vitriol ? Le cas, souhaitons-le du moins, est exceptionnel...

La Politique

M. Augagneur vient d'arriver en France, et avant même d'avoir mis pied à terre, le gouverneur de Madagascar a dû répondre aux questions indiscrètes des journalistes qui l'attendaient à Marseille.

On lui a demandé ce qu'il pensait de Madagascar, et aussi quelle était son opinion sur les événements de notre pays.

M. Augagneur est un homme qui ne cache jamais son sentiment. Aussi, s'est-il exprimé avec une franchise extrême sur les deux points en question.

Il lui en a peu coûté pour déclarer que tout va bien à Madagascar qui est, à son sens, une colonie admirablement administrée, où tout marche à souhait, et où les populations sont plus heureuses encore que ne l'étaient les peuples de la Bourgogne en un temps où vivait le seigneur Buridan.

Ayant ainsi rendu hommage à la vérité — et au gouverneur de Madagascar — M. Augagneur a manifesté le regret de ne pouvoir porter un jugement aussi flatteur sur la France, où rien ne demeure dans le bon sens et la logique, où l'anarchie règne, où les esprits sont à l'envers, où l'on palauge dans l'incohérence.

Quelle est la cause de ce mal ?

Tout simplement, déclare l'ancien maire de Lyon, de ce que notre pauvre démocratie manque du frein nécessaire sans lequel le progrès déreille et qui peut seul assurer la continuité de l'effort.

L'autorité n'existe pas, — une autorité basée sur le respect de la liberté, et n'ayant rien de commun avec l'autoritarisme. En un mot, l'autorité dont parlait Proudhon, qui n'avait pas toujours tort.

Eh ! bien, faut-il le dire ? Si les éloges que M. Augagneur croit devoir se décerner ne paraissent un peu outrés, et dans tous les cas, ne sont pas d'un homme modeste, en revanche la critique qu'il formule n'est pas dépourvue de vérité.

Oui ! Nous manquons d'autorité, de volonté, de courage, devant les démagogues audacieux et leurs complices. Nous avons peur de paraître rétrogrades en les forçant au silence, tandis que nous favorisons, au contraire, les réactions possibles en ne donnant pas au pays l'impression que nous possédons assez d'énergie pour le défendre contre l'anarchie révolutionnaire.

Henry JAGOT

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Les Caisses de Chômage

Le rapport De Lauweryns — Les Caisses de chômage à Dijon et à Limoges — Réglementations initiales insuffisantes — Conséquences communes — Mécontentement fatal

Nos lecteurs ont eu connaissance, par l'intéressant et documenté rapport de notre ami De Lauweryns, de la question des caisses de chômage ; nous ne voulons pas revenir sur ce sujet qui a été par lui très clairement exposé, notre but est tout simplement d'apporter notre petite contribution à l'œuvre entreprise en disant quelques mots des résultats obtenus à Dijon et à Limoges.

La ville de Dijon a été l'une des premières à inscrire régulièrement à son budget un crédit destiné à subventionner les caisses de chômage ; ce fut en effet le 7 octobre 1896 qu'elle vota le crédit, quatre ans avant la création du fonda Gonlois et avant qu'aucune autre ville de France n'eut adopté de mesure semblable. Elle fut forcée de tâtonner avant d'arriver à la forme définitive qu'elle a adoptée et ces tâtonnements lui causèrent de graves ennuis.

Le principe fondamental de la création fut 1° que seuls les syndicats perçevant une cotisation spéciale en vue des chômages éventuels seraient susceptibles de participer aux subventions de la ville ; 2° qu'ils ne pourraient y recourir que lorsque la caisse aind établie serait dans l'impossibilité de pourvoir, avec ses propres ressources, aux distributions prévues par ses statuts. La ville s'engageait alors à donner au syndicat une somme égale au déficit constaté, sans que celle-ci pût cependant dépasser le triple des cotisations versées. Le maximum de l'indemnité de chômage était fixé à deux francs par jour ; la ville n'intervenait qu'en faveur des ouvriers ayant au moins un an de séjour à Dijon ; toute demande de subvention devait être soumise à la Bourse du travail qui certifiait l'insuffisance des recettes spéciales du syndical. Ce projet, soumis à la préfecture, fut considéré comme inadmissible, aussi le Conseil municipal décida-t-il d'examiner chacune des demandes et de prendre des résolution d'espèce ; en 1900 il fut amené à décider que les subventions à accorder ne dépasseraient jamais le montant des versements ouvriers ; aujourd'hui il prend comme éléments d'appréciation 1° le nombre des participants ; 2° le montant des cotisations ; 3° la situation de la caisse.

En 1896 il n'y avait à Dijon qu'une seule caisse de chômage, dès 1897 douze nouvelles caisses s'instituèrent ! Au cours des trois premières années, le crédit alloué passa de 2.750 francs à 5.724 francs puis à 7.830 fr. ! A partir de 1900 son maximum a été de 5.000 francs et son minimum de 2.000 ; il est fixé à 5.000 francs pour 1907. Tout paraissait donc pour le mieux quand, en 1906, un conflit s'est produit entre la Bourse du travail et la municipalité à propos d'une enquête que cette dernière voulait faire sur la situation exacte des caisses subventionnées et par suite également sur celles qui étaient affiliées à la Bourse du travail.

Ces dernières s'y refusèrent et le Conseil décida que seules toucheraient les subventions de la ville les caisses qui accepteraient son contrôle.

L'organisation de Limoges date de 1897, il n'y a pas de règlement municipal. Jusqu'en 1906 on répartissait les crédits au prorata du nombre des membres affiliés aux caisses ; les sociétés fournissaient à cet effet la liste nominative de leurs membres certifiée sincère par leur bureau. Lors de la répartition de 1906 le Conseil municipal décida de partager la subvention proportionnellement aux sommes distribuées aux chômeurs, après justification des dépenses. La question de vérification ne se soulevait ici comme à Dijon, le résultat fut la même ; en 1905 trente-sept caisses avaient participé aux subventions communales, en 1906 onze seulement consentirent à remplir les formalités exigées ! Elles ont touché une somme globale de 8.980 fr ; le crédit voté s'élevait à 18.500 francs, la reste a été réservé.

De ces deux expériences, une conclusion paraît ressortir manifeste, il faut que dès l'organisation des caisses une réglementation sérieuse soit établie de façon à ce qu'on n'ait plus à y revenir. La subvention communale pousse à la création d'organismes dont les statuts se modèlent sur les conditions alors stipulées ; il se produit en fait une sorte de contrat bilatéral et si, à un moment donné, le Conseil municipal veut changer son règlement sans consulter les caisses bénéficiaires, celles-ci se prétendent lésées et d'interminables litiges prennent naissance. Les villes qui se décideront à créer des subventions aux caisses de chômage, et nous espérons bien voir nos villes industrielles du Nord entrer largement dans cette voie, doivent savoir profiter des expériences faites, si elles veulent faire rendre à leur participation le maximum d'effet utile.

BERTAL.

LA VIE MILITAIRE

LES MITRAILLEUSES

Le livre de M. Humbert signale, entre autres défectuosités dans notre outillage de guerre, l'absence à peu près complète de mitrailleuses dans nos places fortes et dans nos corps de troupes. Là où en devrait en compter des milliers, on en trouve quelques douzaines au plus. Et cependant la mitrailleuse a fait ses preuves sur maints champs de bataille et elle entre dans l'armement du nouveau fusil d'infanterie. Le dernier fait seul eût dû nous inciter à doter sans retard nos bataillons et nos escadrons d'un engin merveilleux quand on sait en servir, à propos, dans les limites de sa puissance balistique.

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? J'ai eu l'occasion de faire aux lecteurs de « La France de Sud-Ouest » l'historique de la mitrailleuse, depuis l'apparition de l'artillerie sur les champs de bataille jusqu'à nos jours, en insistant sur le rôle pleins qu'elle a joué dans la campagne de 1870-71. Il en a été de la mitrailleuse comme de beaucoup de choses dans le domaine militaire. Nous l'avons créée, nous n'avons pas su l'exploiter. Il a fallu que l'étranger nous montrât ce que la pièce en pouvait tirer, pour nous armer à apprécier ses qualités. A la veille de certaines revues où nous l'avions relégué. Car il n'y a rien, la mitrailleuse si prônée par nous au début de la campagne de 1870, était réduite au modeste rôle d'assurer le flanquement des lignes dans les ouvrages de fortification permanente !

C'est surtout le compte de Mandchourie qui a mis au relief les services que peut rendre la mitrailleuse sur les champs de bataille, lorsqu'on l'emploie, non pas à l'instar d'un canon, mais comme un faisceau de fusils destinés à faire mouche à des distances réduites.

Voici deux faits à l'actif de la mitrailleuse qui caractérisent son mode d'emploi : Près de Liaichinpou, une compagnie japonaise se fait littéralement écraser par deux mitrailleuses russes à une distance de 300 mètres.

Quelques jours après, une compagnie russe qui se portait par un clair de lune à l'attaque d'un pont de chemin de fer, fut hachée à 700 mètres par quatre mitrailleuses japonaises. La mitrailleuse a été si fort cotée par les Russes que plusieurs régiments s'en recurrèrent un certain nombre à leurs frais, au cours de la campagne. Elle leur servait ainsi qu'aux Japonais à produire des effets de surprise foudroyants sur des objectifs distants de moins d'un kilomètre, à défendre de près les abords d'un pont, d'un defile, d'un ouvrage de campagne. Son emploi en action secondaire, la bévelté de son jeu contrastaient avec ses effets, en fait cette pièce fut épouvantail. Si nous avions, en 1870, confié la mitrailleuse dans son rôle de tout-mitrailleur, au lieu de prétendre lui faire tenir tête aux canons allemands, nous n'aurions pas tardé à avoir le sentiment exact de sa puissance balistique et de l'effet moral qu'elle est susceptible d'exercer sur l'ennemi.

Notre direction d'artillerie n'avait pas attendu les résultats de la guerre russo-japonaise pour étudier la valeur comparative des mitrailleuses automatiques les meilleures, la Maxim, la Hotchkiss, la mitrailleuse de Puteaux, etc. etc. Faut-il lui faire un crime de s'être attardée à des expériences minutieuses, avant de faire un choix définitif intéressant de si près la puissance militaire du pays ? Nous ne contredisons pas ! En matière d'adoption et de transformation d'une arme de guerre, une nation ne doit jamais obéir de précipitation, surtout lorsque son adversaire probable de demain n'a aucune avance sur elle, ce qui est le cas de l'Allemagne, en fait de mitrailleuses. Les mitrailleuses employées à l'étranger sont loin d'être à l'abri des critiques, en matière de fonctionnement du mécanisme. Dès lors, pourquoi se hâter d'adopter l'une d'elles, lorsqu'on se sait à la veille d'obtenir un modèle supérieur à toutes les mitrailleuses existantes ? Rappelons-nous ce qui a eu lieu pour l'artillerie lourde d'armée. Les Allemands ont pendant longtemps possédé une avance énorme sur nous avec leur mortier de 21 centimètres et leur obusier de 15 centimètres. Que valent ces deux canons, l'un d'une valeur balistique médiocre, l'autre si lourd qu'il tient une volonté tudesque pour persister à le classer dans l'artillerie de campagne, mis en balance avec notre canon Rimailho ? N'avons-nous pas eu raison de ne pas nous presser, d'attendre sans fièvre l'avènement du 155 court ?

Il doit en être de même pour les mitrailleuses. Pas de précipitation, puisque de ce chef les Allemands n'ont aucune supériorité sur nous. Je ne connais dans leur armée active que 17 détachements de mitrailleuses donnant un total de 102 mitrailleuses. Qu'est-ce que cela, comparativement à la dotation projetée de notre armée active ? Pas de chose pour ne pas dire : rien. Il est vrai qu'à deux reprises les « Deutsche militärische Clerker » ont annoncé que des détachements de mitrailleuses devaient être créés à partir du 1er octobre de cette année dans un certain nombre de régiments d'infanterie et que, contrairement à ce qui existe dans les 17 détachements de mitrailleuses existants, les voitures ne seraient attelées qu'à deux chevaux (au lieu de quatre) et ne transporteront pas de personnel sur les coffres. Mais ne sommes-nous pas aussi bien outillés que les Allemands pour faire de la production intensive de mitrailleuses, *si besoin est* ?

Dans les milieux militaires, avant l'apparition du livre de M. Humbert, on savait que des mitrailleuses allaient être incessamment distribuées à notre cavalerie, à raison de deux mitrailleuses par brigade. On savait également que les deux premières équipes du personnel destiné au service des mitrailleuses (un officier, deux sous-officiers, vingt hommes des 21e et 200e régiments d'infanterie) devaient suivre les cours pendant au camp de Châlons (du mois d'octobre au mois de novembre) et que les sections remplaçantes au camp par deux autres groupes de régiment d'infanterie et de bataillons de chasseurs à pied qui se succéderaient sans interruption.

Il semble que ce soit là des indices certains que la direction de l'artillerie a enfin fait son choix et que les corps de troupe vont successivement recevoir des mitrailleuses.

Colonel DELAVAL.

LES DEUX TRAHISONS

A la recherche des complices

L'AFFAIRE ULLMO

Désignation d'un avocat d'office

Paris, 28 octobre.

A l'issue de l'interrogatoire d'identité que lui a fait subir dès son arrivée M. Leydet, l'enseigne de vaisseau Ullmo a demandé qu'un avocat lui soit donné d'office. Avisé de son désir, le bâtonnier de l'ordre des avocats, Me Rousset, a aussitôt désigné Me Aubin qui a pu s'entretenir hier avec son client à la prison de la Santé.

Le premier interrogatoire de l'enseigne Ullmo sur le fond aura lieu demain.

L'ENQUÊTE A TOULON

Les démêlés d'Ullmo avec un commerçant — On recherche les complices

Toulon, 28 octobre.

Il n'y a jamais eu d'officier du ministère de la Marine envoyé à Toulon pour tâcher de découvrir le mystérieux correspondant qui offrait des documents au ministre. L'affaire, dès le premier jour, fut confiée à la Sûreté générale. De même il n'est pas exact que l'enquête ait fait ressortir la négligence de deux capitaines de vaisseau.

Les aveux d'Ullmo au cours de ses conversations avec les inspecteurs ont été complets. Comme ils lui faisaient observer que suivant l'expression de M. Sébille il avait été un brochet pris à l'hameçon, il répondit : « J'ai cru tout le temps que j'étais en pourparlers avec le ministère et que c'est un officier qu'on allait m'envoyer au rendez-vous. »

Ullmo a dit qu'il avait fait beaucoup de pertes d'argent dans les cercles. Après s'être ressaisi de son affaissement moral, il s'est mis à discuter, prétendant qu'il avait organisé un chantage vis-à-vis de son ministre, mais qu'il n'aurait jamais mis à exécution ses menaces de passer des documents à l'étranger. Enfin il a expliqué que c'est pendant qu'il commandait par intérim le « Carabine » qu'il a pu organiser la reproduction des pièces dont son commandant était responsable. Si aucune complicité n'est établie, Ullmo sera renvoyé à Toulon.

Au début de son séjour à Toulon, comme Ullmo gaspillait le patrimoine qui lui revenait de ses parents, il avait passé pour un bon client et il parvint à obtenir du crédit. On se montrait même patient pour ses mauvaises insolites. Cependant, dernièrement, lorsqu'il vint dénier une commande qu'il avait faite chez un commerçant de notre ville, il alla jusqu'à traiter ce dernier de voyou, le commerçant le mit à la porte. Avant-hier, en apprenant la conduite de l'enseigne de vaisseau, ce commerçant lui a écrit :

M. Ullmo, maison d'arrêt de Toulon. Prière de faire suivre.

Je ne veux pas accabler un homme qui va expier un forfait abominable contre son pays. Cependant il n'y a pas longtemps, vous m'avez insolemment jeté une épithète que je ne méritais pas, car mon passé de travailleur répond de ma gérole. Descendez au fond de votre conscience et dites-vous vous-même l'épithète que vous méritez.

On annonce que l'enquête menée par M. Sébille avec le concours du lieutenant de vaisseau Mandine se poursuit activement.

Deux nouveaux inspecteurs de police sont arrivés à Toulon pour continuer les investigations qui se poursuivent parallèlement dans le domaine civil et le domaine maritime.

Tous les efforts tendent à découvrir les complices que Benjamin Ullmo laissait supposer dans sa lettre au ministre.

M. Sébille a successivement pris connaissance du rapport établi par le lieutenant de vaisseau Mandine relativement à l'attitude de Ullmo comme second de la « Carabine » dont il était le commandant.

Il a recueilli aussi les dépositions du lieutenant de vaisseau de Saint-Seine, commandant actuel de la « Carabine », du douanier Ginocs, mari de la bonne de Mlle Lison, de Mme Ginocs et du portier-consigne Renard.

L'action des nouveaux inspecteurs de la Sûreté porte sur les dénonciations qui se seraient produites au sujet des divulgations dont auraient eu à souffrir les intérêts de la défense nationale.

LA BELLE LISON

Ce qu'elle dit

Toulon, 28 octobre.

Interrogée par M. Dutrey, commissaire adjoint spécial, Mlle Lison Welsch a dit dans l'après-midi : « Ce n'est pas moi qui ai encouragé Ullmo à aller perdre son argent au baccara ; je l'ai même fait démissionner d'un cercle. »

La surveillance de la maîtresse de Ullmo est maintenue.

Un bruit circule qui ne semble pas dénué de fondement. On raconte que Ullmo croyant que le coup si naïvement combiné par lui réussirait, et escomptant cette réussite, il se proposait de quitter Mlle Lison Welsch, après avoir remis à cette dernière une partie de l'argent qu'il avait à toucher afin que la séparation ne fût pas trop cruelle. De son côté, il espérait avec l'argent qui lui serait resté aller se refaire une situation à l'étranger. A la suite de ce bruit, on est allé interroger Mlle Welsch, mais on ne put obtenir d'elle aucune déclaration changeant son amant.

Ses antécédents

Clermont-Ferrand, 28 octobre.

On a dit que la belle Lison, la maîtresse de l'enseigne de vaisseau Ullmo, était la fille d'un employé municipal de Clermont-Ferrand. Le fait est exact. Son père est chef de bureau de l'état civil de la mairie de Clermont-Ferrand. Elise, très jolie et très précoce était l'objet de la part de ses parents d'une surveillance constante. Néanmoins, à l'âge de quinze ans, elle céda aux sollicitations d'un jeune étudiant en médecine, aujourd'hui docteur, et se laissa séduire. Le jeune homme fut même l'objet d'une information judiciaire pour détournement de mineur, mais cette affaire n'eut pas de suite. Après cette affaire, Elisa quitta notre ville, puis elle y revint et travailla dans une imprimerie. Mais elle y demeura peu de temps et se laissa glisser dans la débauche.

Elle quitta Clermont-Ferrand il y a sept ans, pour Paris et revenait il y a deux ans, parée d'une riche toilette et couverte de bijoux. Sa situation dans le monde galant semblait parfaitement prospère. Elle se gardait néanmoins d'avouer qu'elle tirait de ce mode d'existence les moyens qui lui permettaient son luxe et déclara qu'elle était caissière dans une grande maison de Lyon. Elle reste quelques jours à Clermont-Ferrand, puis disparut de nouveau. Depuis cette époque, on ignorait où elle vivait et il a fallu la triste histoire actuelle pour nous la révéler.

Le colonel du Paty de Clam dément qu'Ullmo ait volé son fils

Paris, 28 octobre.

L'agence Havas a reçu la lettre suivante :

« Plusieurs journaux ont annoncé que l'enseigne de vaisseau du Paty de Clam avait été victime d'un vol à bord du « Gaulois, de la part de M. l'enseigne de vaisseau Ullmo. Ces faits sont inexacts ; sur aucun bâtiment, mon fils n'a été victime d'aucun vol de la part de M. Ullmo, et il n'a jamais formulé une plainte contre cet officier.

« Recevez, etc.

« Colonel du Paty de Clam. »

Une maîtresse d'Ullmo à Dunkerque

Dunkerque, 28 octobre.

L'enseigne de vaisseau Ullmo avait vécu, il y a deux ans environ, avec une demi-mondaine, Marcelle Joujou, actuellement à Dunkerque.

Des renseignements que nous avons recueillis, il résulte qu'il s'agit d'une dénommée Marcelle Auguet, dite Dermont, née en 1882, à Saint-Maur. Elle était à Dunkerque chanteuse au « Café des Voyageurs ». C'est, nous a-t-on dit, une femme assez gentille, au nez retroussé et légèrement atteinte de strabisme. Elle a quitté Dunkerque se rendant à Lille le 26 septembre dernier.

Marcelle Auguet doit se trouver actuellement à Nancy, où elle affirmait avoir un engagement de trois mois dans un Music-Hall.

L'AFFAIRE BERTON

Berton sera interrogé aujourd'hui sur le fond

Paris, 28 octobre.

Dans l'affaire Berton, après avoir eu un assez long entretien avec Me Simon Dugois, défenseur de l'officier de territoriale incriminé, M. Leydet a reçu deux officiers chargés par le ministre de la Guerre de suivre l'instruction.

D'autre part, Me Antony Aubin, défenseur de l'enseigne de vaisseau Ullmo, a conféré avec son client ce matin à la prison de la Santé en vue du premier interrogatoire sur le fond que celui-ci doit subir demain.

UN ÉVÊQUE DÉMISSIONNAIRE

Il conseille à ses prêtres d'être plus accueillants pour le peuple. — Il dit qu'il demandera au travail les ressources nécessaires à sa vie.

Moutiers, 28 octobre.

L'évêque de Tarentaise, M. Lacroix, vient de donner sa démission ; il avait informé le pape de sa décision dans une lettre qui se termine ainsi :

Pour moi, connaissant les besoins du Saint-Siège, je ne sollicite ni embûche ni pension d'aucune sorte ; mon intention est de demander du travail, au travail seul, les ressources nécessaires à ma vie.

M. Lacroix avait donné pour retrait de sa démission que sa santé s'accommodait mal des longs hivers de la région des Alpes.

Dans une lettre adressée au clergé de son